

## Fonds « Centres de village »

**Rapporteur : M. Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président**

AVIS	
Commission n°5	Validation du Vice-Président
Séance du 28/09/05	Favorable
Le 4/10/05	
Bureau	
Séance du 20/10/05	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2005	Solde avant opération : 238 738,71 €
Imputation : 65.824	Montant de l'opération : 88 380,90 €
	Solde après cette opération : 150 357,81 €

La commission 5 a en charge de faire des propositions pour l'attribution du Fonds de valorisation patrimoniale et touristique, appelé plus communément fonds « Centres de village ».

Lors de sa séance du 28 septembre 2005, la commission 5 a examiné quatre projets répondant aux critères d'éligibilité du fonds, et pouvant faire l'objet d'une attribution de subvention. Ces projets sont détaillés ci-après dans les fiches audab.

**1/ « Rénovation du lavoir » de Larnod :** la commission 5 propose l'attribution d'une subvention sur la partie travaux de 33% du restant à charge de la commune estimé à ce jour à 30 758, 35€ HT, soit 10 150, 26€ HT en préconisant toutefois à la commune d'élargir son périmètre d'intervention aux alentours du lavoir.

**2/ « Aménagement de la rue de la mission » d'Ecole-Valentin :** la commission 5 propose l'attribution d'une subvention sur la partie travaux de 25% du restant à charge de la commune qui est de 223 500 € HT, soit 55 875 € HT. Ce restant à charge est égal au montant retenu comme subventionnable sur l'opération globale de 574 000 €.

**3/ « Création d'une nouvelle centralité et développement des liaisons douces » à Avanne-Aveney :** la commission 5 propose l'attribution d'une subvention de 50% du montant des études qui est de 21 050 € HT pour la réalisation des études pré opérationnelles, soit 10 525 € HT.

**4/ « Aménagement urbain de qualité entre le centre du village et le port » à Deluz :** la commission 5 propose l'attribution d'une subvention de 50% du reste à charge estimé à ce jour à 7 500€ pour la réalisation des études pré opérationnelles pour un montant estimé à 15 000 €.

Par ailleurs la commission préconise **l'actualisation de la subvention attribuée en 2004 à la commune de Dannemarie-sur-Crète** pour son projet « d'aménagement de bourg » au regard de la subvention ATSR que la commune n'a finalement pas obtenue. De ce fait, la CAGB revoit sa participation en prenant en compte ce manque à gagner de la commune. **La subvention est donc majorée et passe de 22 522 € à 26 853 €.**

Concernant le projet de Morre, il est proposé de revoir avec la commune le fond du projet, de manière à définir ce qui pourrait être éligible au fonds centre de village.

**MM BAVEREL, GUYEN, TAILLARD, ROY, TARDIEU et PROST ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :**

- **l'attribution d'une subvention de 33% du reste à charge estimé à ce jour à 10 150 € pour les travaux de « rénovation du lavoir » de Larnod,**
- **l'attribution d'une subvention de 55 875 € pour les travaux d'« aménagement de la rue de la mission » d'Ecole-Valentin,**
- **l'attribution d'une subvention de 10 525 € pour la réalisation des études pré opérationnelles du projet de « Création d'une nouvelle centralité et développement des liaisons douces » à Avanne-Aveney**
- **l'attribution d'une subvention de 50% du reste à charge estimé à ce jour à 7 500 € pour la réalisation des études pré opérationnelles du projet « d'aménagement urbain de qualité entre le centre du village et le port » à Deluz,**
- **l'ajustement de la subvention délivrée à la commune de Dannemarie-sur-Crète en 2004, du fait de la non obtention de la subvention ATSR. La subvention passe de 22 522 € à 26 853 €.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 87

Contre : 0

Abstention : 0